

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
201^e année
7 août 2025
n° 29 / 8094^e
pages 1377 à 1416



CHRONIQUE / Peine

Confiscations pénales et sûretés réelles

> Jean-Denis Pellier

1384

ÉDITORIAL

1377 Défense du grand méchant loup, *Didier Guével*

ACTUALITÉS

- 1380 Enquête préliminaire (témoin) : constitutionnalité du régime
- 1380 Crimes de guerre et contre l'humanité : immunité personnelle des chefs d'État
- 1381 Crimes de guerre et contre l'humanité : immunité fonctionnelle des agents de l'État
- 1381 Parquet européen (contrôle judiciaire) : constitutionnalité sous réserves du régime

POINT DE VUE

- 1382 La notion de contrôle coercitif dans la jurisprudence de la CEDH, L'inspiration anglo-saxonne de la notion de contrôle coercitif, *Clémence Bourillon*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1389 **Chronique** : L'ambiguïté persistante des délits d'atteinte à la représentation de la personne, *Thomas Besse*
- 1394 **Panorama** : Droit des biens, *Nadège Reboul-Maupin et Yves Strickler*
- 1409 **Notes** : Le délai de forclusion à l'épreuve de l'ordre public international, *note sous Civ. 1^{re}, 30 avr. 2025, Yann Legrand*
- 1412 Faute de la victime ou obligation de minimiser le dommage : quel fondement pour réduire le droit à réparation ?, *note sous Civ. 3^e, 5 juin 2025, Guillemette Wester*

ENTRETIEN

- 1416 Nicolas Hervieu – Critiques de la CEDH : derrière l'enjeu migratoire, une menace pour les droits de tous les Européens



Lefebvre Dalloz



Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La Défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 132,29 € TTC

Étranger : 1 1175 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Août 2025

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



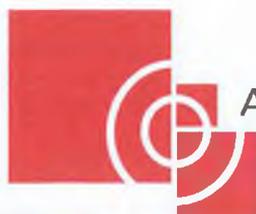
Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Didier Guével

Défense du grand méchant loup



ACTUALITÉS

1380

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Enquête préliminaire (témoin) :
constitutionnalité du régime,
Cons. const. 25 juill. 2025

Crimes de guerre et contre l'humanité :
immunité personnelle des chefs d'État,
Ass. plén., 25 juill. 2025

Crimes de guerre et contre l'humanité :
immunité fonctionnelle des agents de l'État,
Ass. plén., 25 juill. 2025

Parquet européen (contrôle judiciaire) :
constitutionnalité sous réserves du régime,
Cons. const. 30 juill. 2025

Le prochain numéro du Recueil
paraîtra le 4 septembre 2025



1382

La notion de contrôle coercitif dans la jurisprudence de la CEDH
L'inspiration anglo-saxonne de la notion de contrôle coercitif
par Clémence Bourillon



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1384

Confiscations pénales et sûretés réelles
À propos de Crim. 28 févr. 2024, n° 22-86.392
et 23 mai 2024, n° 23-82.330
par Jean-Denis Pellier

1389

L'ambiguïté persistante des délits d'atteinte
à la représentation de la personne
par Thomas Besse

NOTES

1409

Le délai de forclusion à l'épreuve de l'ordre public
international, *note sous Civ. 1^{re}, 30 avr. 2025*
par Yann Legrand

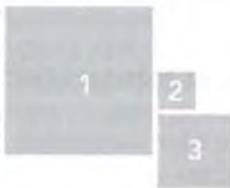
1412

Faute de la victime ou obligation de minimiser
le dommage : quel fondement pour réduire
le droit à réparation ?, *note sous Civ. 3^e, 5 juin 2025*
par Guillemette Wester

PANORAMA

1394

Droit des biens
juin 2024 – juin 2025
par Nadège Reboul-Maupin et Yves Strickler



ENTRETIEN

1416

Nicolas Hervieu – Critiques de la CEDH : derrière l'enjeu migratoire, une menace pour les droits de tous les Européens

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :
5 500 signes (références entre parenthèses).